

MAJUSCULES

LE JOURNAL DE LA SPV

N°116 - JANVIER 2019

ÉDITO

Où sont les hommes ?

Dans la nouvelle rubrique, *Le saviez-vous?*, une comparaison des profils des diplômés HEP entre 2010 et 2018 est exposée. On constate que les femmes sont majoritairement présentes dans le profil des diplômés HEP en formation initiale. Dans la filière de l'enseignement primaire, les diplômés hommes sont largement minoritaires, même si le pourcentage a pratiquement doublé en huit ans. Dans le secteur du secondaire I, les hommes sont également de plus en plus présents. Toutefois, dans la filière de l'enseignement spécialisé les hommes se font de plus en plus rares, passant de 29 à 16% en 2018. Ainsi, malgré une progression générale de la présence des hommes dans la profession, ces chiffres montrent qu'il y a encore un effort à faire pour promouvoir la profession auprès de ceux-ci et tendre à une égalité dans ce domaine. Un équilibre des deux sexes serait bénéfique pour les équipes, les élèves et pour la profession.

Que faire de plus? Selon Isabelle Collet, spécialiste du genre, «il est difficile d'inciter les hommes à s'orienter vers des métiers moins valorisés sur les plans salarial et social» (24 Heures, 28.05.2016). Certes, il faut améliorer les conditions de travail spécifiquement pour le secteur primaire, non pas uniquement parce qu'il faut attirer des hommes, mais parce qu'enseigner aujourd'hui avec des élèves de 4 à 12 ans est de plus en plus complexe. Le salaire est une piste, mais certainement pas la seule. Peut-être que cette thématique sera traitée par le Bureau cantonal de l'égalité pour suggérer des solutions. En attendant, la SPV propose ses 10 mesures.

Gregory Durand, président

L'INTERVIEW

LA PHILOSOPHIE POUR COMBATTRE L'ÉCHEC SCOLAIRE ?

En novembre 2018, la SPV a remis une nouvelle fois le prix du meilleur mémoire de la filière Bachelor primaire de la HEP Vaud. Les auteures de «Des ateliers philosophiques au développement d'une attitude de secondarisation», Corinne Zoller et Sophie Chaubaroux, ont été interviewées afin de mettre en lumière leur recherche intimement liée à l'échec scolaire et la maîtrise restreinte de la langue.



Corinne Zoller et Sophie Chaubaroux à la remise des prix de la HEP Vaud

► En quelques lignes, que présente votre recherche ?

Au cours de ce travail, nous avons expérimenté un dispositif d'atelier philosophique à la croisée de différentes approches, notamment celles de M. Lipman, de J. Levine et de M. Tozzi. Le dispositif proposé, plus axé sur la pratique que sur la théorie, s'est modifié tout au long du semestre pour répondre à nos besoins et pour s'ajuster à l'évolution de nos gestes professionnels. Dans notre mémoire, nous avons tenté d'analyser les échanges langagiers de nos élèves dans deux classes de 4H, pour évaluer dans quelle mesure la pratique régulière d'ateliers philosophiques permet de développer chez eux une attitude de secondarisation.

Que signifie une attitude de secondarisation ?

Cette attitude correspond à ce que l'on appelle communément «prendre du recul» par rapport à ses connaissances



Madame Généralisation et Monsieur Réflexion

immédiates. E. Bautier et R. Goigoux définissent cette attitude comme une capacité à se décentrer pour atteindre des niveaux d'abstraction plus élevés. C'est le passage d'un registre premier, très spontané, à un registre second, qui se détache du contexte initial de production. C'est le passage du quotidien vers le scientifique, du concret vers l'abstrait.

Pourriez-vous donner un exemple concret ?

L'exemple le plus parlant, souvent donné à la HEP pour illustrer ce concept, est celui de la « pomme ». Dans le registre premier, elle est réduite à sa dimension affective et sensorielle: « la délicieuse pomme de mon goûter ». Une attitude de secondarisation consiste à se détacher de cet affect pour la considérer selon différents points de vue: comme objet d'étude en sciences, comme objet d'étude de formes et de couleurs en arts visuels, etc. Afin de développer cette capacité, nous utilisons deux personnages: Madame Généralisation et Monsieur Réflexion.

Qui sont Madame Généralisation et Monsieur Réflexion ?

Ce sont deux marionnettes que nous avons proposées dans nos ateliers, en nous inspirant du dispositif de S. Terwagne (enseignant en didactique du français). Dans notre dispositif, ces deux marionnettes permettent d'accompagner explicitement les élèves dans le développement du processus de secondarisation. Ainsi, dans un atelier sur le thème de la maladie, lorsqu'un élève parle de sa grand-mère, Madame Généralisation apparaît et lui demande de généraliser son propos, de se détacher de l'anecdote pour parler de ce que tous peuvent ressentir lorsqu'un être cher est malade. En fin d'atelier, Monsieur Réflexion permet de prendre du recul sur l'ensemble de la discussion, avec des questions

réflexives du type: « Pourquoi n'avez-vous pas réussi à généraliser aujourd'hui ? » etc. Son rôle est plus métacognitif.

Pour votre mémoire, vous avez analysé les échanges langagiers des élèves lors d'ateliers. Quels sont les éléments saillants ?

La mise en œuvre régulière d'ateliers philosophiques s'est accompagnée chez nos élèves d'une augmentation du niveau de secondarisation. Nous avons cependant noté qu'il n'y a pas de corrélation entre bons résultats scolaires et capacité à secondariser. Une de nos élèves, aux résultats scolaires excellents, n'a quasiment pas réussi durant le semestre à sortir de ses anecdotes personnelles. Inversement un élève très perturbateur, ayant effectué un séjour au MATAS, est intervenu en se décentrant dès les premiers ateliers.

Les échanges entre les élèves permettent à chacun d'eux de prendre conscience des multiples points de vue, d'argumenter ses convictions et de prendre en compte celles des autres.

L'échec scolaire est un centre d'intérêt partagé par vous deux.

Comment l'avez-vous perçu dans votre recherche ?

Notre mémoire s'est inscrit, entre autres, dans une volonté de combattre l'échec scolaire. Pour les besoins de notre recherche, nous avons dû exclure deux élèves très perturbateurs, ce qui était contraire à notre volonté initiale. Toutefois, nous restons persuadées que les ateliers philosophiques sont propices à la réduction des inégalités scolaires, car ils sont un des

lieux privilégiés pour permettre et renforcer la capacité à secondariser et à augmenter sa confiance en soi. Aujourd'hui, confrontées au même problème avec un de nos élèves, nous essayons de le faire participer, bien que son comportement rende parfois l'atelier difficile.

Comment ont réagi les élèves lors de l'atelier philosophique ?

L'un des grands acquis de ces ateliers est la mise en place progressive d'échanges entre élèves, se substituant à l'échange souvent exclusif entre élève et enseignant. L'argumentation développée par chacun atteste de cette capacité à raisonner sur des éléments complexes. Le langage devient alors véritable « outil de pensée » (cf. L. Vygostky).

De quelle façon la mise sur pied d'ateliers philosophiques développe-t-elle l'esprit critique et l'estime de soi des enfants ?

Les échanges entre les élèves permettent à chacun d'eux de prendre conscience des multiples points de vue, d'argumenter ses convictions et de prendre en compte celles des autres. L'atelier philosophique permet à chacun de se définir progressivement comme individu réflexif ayant ses opinions propres, libre de faire des erreurs, sans être jugé et sans juger autrui.

Comment votre mémoire a-t-elle influencé vos premiers mois dans la profession ?

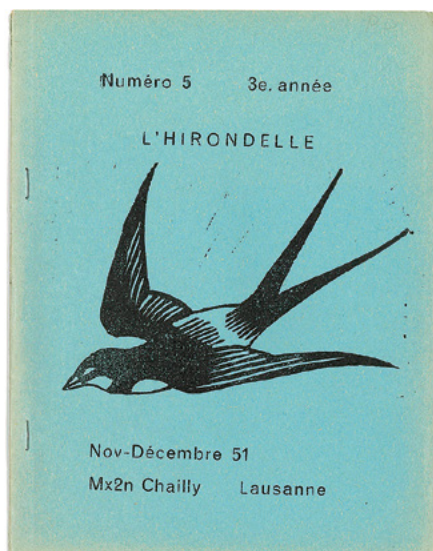
L'objet même de l'approche philosophique est de prendre conscience de la nécessité de réfléchir, de remettre en question et de généraliser. Nous appliquons tout naturellement ces principes dans notre métier, que ce soit au niveau de l'application du Plan d'études romand, de l'organisation de la classe, de la transversalité didactique, etc. Notre organisation spatiale en U nous permet d'encourager l'échange dans toute discipline. La construction des règles de vie est le résultat d'un questionnement sur ce qu'est une règle, et celles qu'un groupe classe doit respecter pour apprendre. Nous considérons que l'enseignant n'est pas le porteur exclusif de savoirs et que la mise en commun de regards croisés, de réflexions, de connaissances et de questionnements constitue la base de tout apprentissage. Nous n'hésitons pas à remettre en question nos façons de faire et tentons toujours de nous améliorer grâce aux échanges avec nos élèves.

Propos recueillis par Gregory Durand

UNE PRATIQUE À REVISITER

Lorsque la SPV fait du tri au chemin des Allinges, c'est une occasion de découvrir quelques pépites pédagogiques émergeant du passé et qui font cependant écho à l'actualité scolaire vaudoise. En effet, plusieurs établissements se penchent aujourd'hui sur la gestion de l'hétérogénéité dans les classes ainsi que la mise en œuvre de la différenciation pédagogique prescrite par la LEO. Le projet 360° prévu par notre cheffe de département, Madame Cesla Amarelle, incite à (re)penser l'inclusion scolaire et la flexibilité de notre enseignement.

Ainsi, lorsque les numéros du journal de classe «L'Hirondelle» refont surface, cela ne peut qu'attiser la curiosité. À la lecture des préfaces, il est aisé d'imaginer la vie de la classe dans laquelle ces pages ont été imprimées.



La couverture composée en plomb du Numéro 5 de l'Hirondelle

Ces journaux confectionnés sous la forme de petits cahiers A5 agrafés ont été édités de 1949 à 1953. Ils ont été rédigés, illustrés et vendus par les élèves de la classe MX2 de Chailly à Lausanne alors âgés de 7 à 9 ans. En y regardant de plus près, ces feuillets reflètent les trois techniques pédagogiques préconisées par Célestin Freinet: l'expression libre, les échanges scolaires et la coopération.

En effet, la première de couverture représente une hirondelle en plein vol, illustrée grâce à la linogravure. Les pages suivantes sont consacrées aux textes libres qui ont été proposés, choisis et mis en page par les enfants à l'aide d'une imprimerie offerte par la commune. Certains retracent des sorties en famille, d'autres parlent des

animaux de compagnie, d'autres encore décrivent des événements particuliers. On y apprend par exemple que le lundi de Pâques de 1949, les bouchers de Lausanne ont défilé à travers la ville sur des chars fleuris pour célébrer leur fête annuelle. Un meeting d'aviation a eu lieu à la Blécherette trois mois plus tard. Des biplans, des planeurs et un vampire y ont même fait des acrobaties. En juin 1951, la classe a pris le bateau à Ouchy en direction de Morges avec comme but de visiter le château de Vufflens. Les récits sont illustrés par des camarades.

Enfin, on découvre que la MX2 reçoit régulièrement les journaux de ses correspondants intitulés «On sème», «Le Petit Bavard», «Le Petit Léopard» et même «Les Abeilles» provenant de Berrouaghia en Algérie. Cette partie permet également aux enfants de donner leur avis sur les textes reçus. Ainsi, ils n'hésitent pas à se montrer critiques ou élogieux face à la production de leurs interlocuteurs.

De cette façon, les numéros de «L'Hirondelle» font revivre la classe et son organisation. Il est facile d'imaginer les élèves rédigeant leur texte initial avant de le soumettre à la classe qui choisit collectivement ceux qui paraîtront. Puis, les divers ateliers sont mis en place: une équipe s'occupe des corrections, une autre remplit le composteur avec les caractères mobiles en plomb, une troisième s'active autour de la presse, alors que d'autres enfants munis de gouges se concentrent sur les illustrations.

Le travail coopératif et l'entraide s'imposent pour mener à bien un tel projet de publication. L'autonomie est tout aussi importante car il y a toujours quelque chose à faire: nourrir la lapine Frimoussette, arroser les plantes vertes,



Les élèves au travail de composition

terminer une fiche auto-corrective ou continuer son plan de travail. En amont, l'enseignante, Mlle F., a certainement instillé les valeurs qui soutiennent les interactions au sein du groupe, car les comportements sociaux adéquats ne se décrètent pas, mais s'apprennent au travers de règles de vie discutées collectivement, de sanctions décrétées démocratiquement et de renforcements positifs. Puis, il faut planifier et préparer les diverses places de travail, le matériel et les consignes. La gestion de l'hétérogénéité se fait naturellement puisque chaque enfant occupe un poste où il peut se montrer compétent. Ainsi, le projet mis en œuvre est lui-même source de motivation.

Ce tableau pourrait dépeindre une situation désuète, voire idyllique, mais il a le mérite d'interroger nos pratiques actuelles ou du moins d'apporter quelques pistes de réflexion quant à la différenciation pédagogique, la formation générale et l'apprentissage des capacités transversales voulus par le Plan d'études romand.

Sylviane Tinembart

CONSULTATION DU CGE

En automne 2018, la Société pédagogique vaudoise a été consultée sur le Cadre général de l'évaluation (CGE). Pour elle, le chapitre 5 – Modalités d'évaluation pour les élèves à besoins particuliers – doit être clarifié et peut-être même exemplifié. Notamment, la question du programme personnalisé devra être au centre des réflexions. Certainement que des réponses arriveront en même temps que la présentation du projet 360° en 2019. En attendant, voici quelques éléments que la Société pédagogique vaudoise a défendus et questions qu'elle a posés lors de réunions avec le Département.

Chapitre 4

La SPV a demandé les modifications suivantes (p. 12 du CGE)¹:

«Chaque enseignant informe ses élèves du ou des moments où se déroulera une activité d'évaluation sommative, de sa nature (travail significatif ou assimilé), des apprentissages ou objectifs sur lesquels elle va porter, et des critères d'évaluation. L'annonce des activités d'évaluation peut prendre des formes diverses. Elle est laissée à l'appréciation libre de l'enseignant. Les barèmes sont réguliers tant au-dessus qu'au-dessous du seuil de suffisance. [...] Au terme de chaque semestre, un point de situation est communiqué aux parents. L'un des points de situation a lieu sous forme d'un entretien entre les enseignants et les parents pour échanger autour de la progression des apprentissages de leur enfant. L'autre point de situation peut prendre des formes diverses: transmission d'un dossier d'apprentissage, de commentaires écrits ou entretien entre les enseignants et les parents. Les directions d'établissement laissent la liberté aux enseignants de choisir la forme que prendra le second point de situation. Aucun document type ne peut être imposé.»

Chapitre 5

Ce chapitre doit absolument être clarifié pour la SPV qui constate qu'il y a autant d'interprétations de ce chapitre que d'établissements. Ainsi, elle a demandé une clarification des trois niveaux (aménagement, programme personnalisé, projet individualisé de pédagogie spécialisée). Par exemple, il doit y avoir des éléments de réponse aux questions *qui fait quoi et qui est responsable de quoi?*

Aménagements

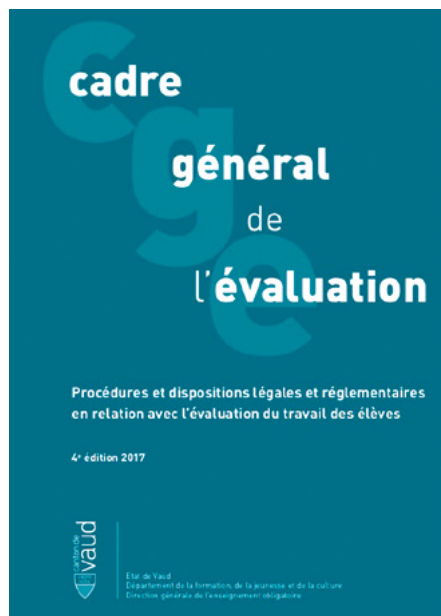
La SPV regrette que la différenciation semble disparaître du champ d'action de la pédagogie quotidienne. Quelle est donc la place aujourd'hui pour la différenciation?

Programme personnalisé

Ce point doit absolument être traité et clarifié. La SPV a rappelé que le programme personnalisé a théoriquement une durée limitée.

Projet individualisé de pédagogie spécialisée

Qu'est-ce qu'un projet individualisé (PIPS)? Y a-t-il une limite à un PIPS et si oui laquelle? Quel bilan?



Chapitre 6

La SPV regrette que les objectifs premiers des ECR soient mis de côté. En effet, il est spécifié sur le site du Département² que

les «épreuves cantonales de référence (ECR) ont pour but de contribuer à la qualité du système scolaire, d'harmoniser les exigences de l'enseignement dans le canton en vue d'assurer une égalité de traitement entre les élèves et de mettre à la disposition des enseignants des repères extérieurs à la classe permettant de situer la progression des élèves».

Aujourd'hui, la SPV a l'impression que l'ECR n'est plus qu'un test significatif et ne fonctionne donc que comme repère extérieur.

Chapitre 7

Concernant une possible réorganisation des disciplines en groupes, la SPV a demandé qu'une présentation de l'URSP se fasse en regard de la recherche *Orientation scolaire et satisfaction des élèves avant et depuis la réforme du secondaire I*³.

Pour finir, le cadre réglementaire permet le redoublement (art. 108 LEO et art. 81 RLEO). En p. 21 du CGE, il est indiqué: «En cas de décision prise à titre de cas limite ou de circonstances particulières, ou en cas de redoublement, une attention particulière est portée sur les disciplines dans lesquelles l'élève était insuffisant.»

De l'avis de la SPV, ce n'est pas suffisant. Elle a donc demandé qu'un projet pédagogique spécifique soit mis en place pour que l'élève puisse réussir sa scolarité sur le long terme.

GD

¹ Les ajouts proposés par la SPV sont soulignés.

² <https://bit.ly/2TPRTq9>

³ <https://bit.ly/2SNTI6Y>

LA SPV DANS LES ÉTABLISSEMENTS

Dans la perspective d'échanger avec les enseignants de divers établissements scolaires, la SPV a commencé en 2018 sa tournée cantonale. Ainsi, les 27 novembre et 11 décembre, elle a pu rencontrer des collègues des établissements de Villeneuve Haut-Lac et de Montreux-Ouest afin de débattre notamment sur les 10 mesures que la SPV a adoptées.

Au centre des riches discussions, les deux thématiques traitées ont été les suivantes: l'accompagnement des élèves à besoins particuliers (lien avec la Loi sur la pédagogie spécialisée, LPS) et la question des mesures socio-éducatives. La formation des enseignants a été également abordée (tant pour le secteur primaire que pour celui du secondaire) lors de ces rencontres.

La SPV retient de ces deux premières séances que les collègues sont intéressés à l'avenir de l'école vaudoise et souhaitent comprendre certaines décisions départementales et de leurs directions. Elle a eu à cette occasion un retour très positif sur le projet des 10 mesures.

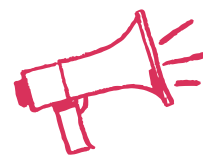
En 2019, la SPV est également disponible pour venir dans votre établissement afin de discuter, d'échanger et de vous entendre sur l'école d'aujourd'hui et de demain. Alors, n'hésitez plus et écrivez à gregory.durand@spv-vd.ch.

Pour rappel, voici les 10¹ mesures de la SPV:

1. Renforcer les ressources dans les cycles primaires afin d'améliorer l'entrée des élèves et leur progression dans le monde scolaire.
2. Améliorer l'accompagnement des élèves en continuant à consolider la mise en œuvre concrète de la LEO sur le terrain et plus particulièrement pour les classes VG.
3. Favoriser, développer et améliorer la transition entre la scolarité obligatoire, le gymnase et les écoles professionnelles.
4. Poursuivre et élargir la mise en place des projets d'établissement dans le domaine des mesures socio-éducatives.
5. Élaborer des mesures efficaces et accessibles afin de permettre aux élèves à besoins particuliers de réussir leur scolarité.
6. Développer les compétences et le sens critique des élèves face à l'évolution numérique.
7. Proposer une formation initiale, continue attestée et postgrade des enseignants afin qu'ils disposent des ressources nécessaires pour faire face aux défis de l'école d'aujourd'hui.
8. Prévenir et réduire les risques d'épuisement professionnel des enseignants en proposant des solutions qui tiennent compte de l'ensemble de la carrière.
9. Unifier le statut des enseignants.
10. Augmenter l'enveloppe pédagogique pour répondre aux besoins actuels de l'école vaudoise imposés par la société.



« Mais arrête de chuchoter en criant ! »



« L'os à côté du tibia s'appelle le pepperoni. »



« C'est quoi ton signe démoniaque ? »



Une toute nouvelle rubrique pour faire partager la magie de la profession enseignante: « L'écho de classe ». En 2019, quelques citations d'élèves viendront égayer les pages de *Majuscules*. Si vous souhaitez faire parvenir une ou des phrases d'élèves pour une publication, merci de les envoyer à gregory.durand@spv-vd.ch.

GD

¹ http://spv-vd.ch/docs/10_mesures_SPV.pdf

PROFIL DES DIPLÔMÉS HEP

En 2019, une nouvelle rubrique sera proposée dans « Majuscules » : le saviez-vous ? L'objectif est de présenter des statistiques, des graphiques, des chiffres afin de mettre en exergue un élément spécifique du monde de l'enseignement.

Pour inaugurer cette rubrique, la SPV s'est intéressée au profil des diplômés HEP en formation initiale. Afin de présenter ces éléments, ce sont les chiffres de 2010 et de 2018¹ pour les filières de l'enseignement primaire (BP), pour le secondaire I (SEC I) et pour l'enseignement spécialisé² (ENS) qui ont été sélectionnés, afin de mettre en évidence les potentielles évolutions. Tous les chiffres ont été trouvés sur <https://tabsoft.co/2scIXiC>.

GENRE

Le genre est la première thématique analysée. Il est souvent dit que l'enseignement est un métier féminin. On le constate effectivement: dans toutes les filières les femmes diplômées sont majoritaires. Néanmoins, en BP, on peut voir que le pourcentage d'hommes diplômés a pratiquement doublé en huit ans. Et au SEC I, on arrive presque à un équilibre entre hommes et femmes. Si on peut constater qu'il y a de plus en plus d'hommes diplômés en BP et en SEC I, dans l'enseignement spécialisé, c'est la tendance inverse que l'on remarque, avec le pourcentage de femme qui s'est renforcé.

	BP		SEC 1		ENS	
	Femme	Homme	Femme	Homme	Femme	Homme
2010	93%	7%	60%	40%	71%	29%
2018	87%	13%	53%	47%	84%	16%

BP: 1P-4P vs 5P-8P

Durant la formation dans la filière BP, les étudiants peuvent choisir l'orientation, soit 1P-4P ou 5P-8P. On constate en 2010 que la répartition des diplômés entre les filières 1P-4P et 5P-8P était presque à l'équilibre (respectivement 58 et 61). Or, en 2018, on note une modification importante, soit plus de 70% des diplômés qui ont suivi la filière 5P-8P (179 contre 72). Ces chiffres interrogent la SPV qui ne manquera pas de questionner la HEP sur les raisons qui peuvent les expliquer.

ÂGE

Pour cette thématique, l'objectif est double: observer le pourcentage de diplômés par tranche d'âge au fil des ans et établir un âge théorique moyen d'entrée dans la profession. Pour ce dernier, le calcul - produit par la SPV - a été fait de façon extrapolative en utilisant un âge moyen des tranches, étant donné que la SPV ne connaît pas l'âge exact des diplômés. Ces chiffres ne sont donc pas forcément exacts, mais ils peuvent tout de même démontrer une évolution entre 2010 et 2018.

PYRAMIDE DES ÂGES DES DIPLÔMÉS BP

	2010		2018	
	Nombre	Pourcentage	Nombre	Pourcentage
52-55 ans			4	
48-51 ans			5	2,0%
44-47 ans	3		3	1,2%
40-43 ans	1	0,9%	4	1,6%
36-39 ans	3	2,6%	4	1,6%
32-35 ans	2	1,8%	13	5,1%
28-31 ans	4	3,5%	19	7,5%
24-27 ans	38	33,3%	76	29,9%
20-23 ans	66	57,9%	130	51,2%
Total	114		254	
Âge moyen théorique	25 ans		26 ans	

On constate que la majorité des diplômés ont entre 20 et 23 ans (plus précisément entre 22 et 23 ans). Or, en 2018, il y a davantage de diplômés plus âgés avec la présence de collègues ayant entre 44 et 55 ans (rares en 2010). Logiquement, l'âge moyen théorique a légèrement augmenté.

On constate que la majorité des diplômés en 2010 avaient entre 25 et 29 ans. En 2018, la tranche 25-29 ans est toujours la plus représentée, mais avec 35% seulement. Celle des 30-34 ans est passée quant à elle de 14% à 29%. L'âge moyen théorique a également augmenté, de façon plus prononcée que la filière BP.

PYRAMIDE DES ÂGES DES DIPLÔMÉS SEC I

	2010		2018	
	Nombre	Pourcentage	Nombre	Pourcentage
55-59 ans			3	1,5%
50-54 ans	2	2,2%	7	3,5%
45-49 ans	2	2,2%	12	6,1%
40-44 ans	6	6,7%	21	10,6%
35-39 ans	13	14,4%	22	11,1%
30-34 ans	13	14,4%	58	29,3%
25-29 ans	45	50,0%	70	35,4%
20-24 ans	9	10,0%	5	2,5%
Total	90		198	
Âge moyen théorique	31 ans		34 ans	

PYRAMIDE DES ÂGES DES DIPLÔMÉS ENS

	2010		2018	
56-59 ans	2	3,2%	1	1,4%
52-55 ans	7	11,1%	1	1,4%
48-51 ans	9	14,3%	6	8,6%
44-47 ans	7	11,1%	5	7,1%
40-43 ans	7	11,1%	7	10,0%
36-39 ans	13	20,6%	13	18,6%
32-35 ans	11	17,5%	17	24,3%
28-31 ans	7	11,1%	15	21,4%
24-27 ans		0,0%	5	7,1%
Total	63		70	
Âge moyen théorique	41 ans		36 ans	

Contrairement aux deux précédentes, on constate dans cette filière que l'âge moyen théorique a baissé en huit ans. On devient donc enseignant spécialisé de plus en plus jeune. Cela peut s'expliquer par le fait qu'un grand nombre de diplômés BP enchaînent directement avec une formation d'enseignant spécialisé. Il serait donc également intéressant de comprendre les raisons de cette évolution.

En conclusion:

- BP: même s'il y a de plus en plus d'hommes diplômés, les femmes restent très majoritaires. De plus, l'âge moyen théorique a légèrement augmenté. En 2018, il y a presque 2,5 fois plus de diplômés 5P-8P que 1P-4P.
- SEC I: même s'il y a de plus en plus d'hommes diplômés, les femmes restent également majoritaires. De plus, l'âge moyen théorique a augmenté.
- ENS: contrairement aux deux autres filières, il y a de plus en plus de femmes diplômées. Également, contrairement aux filières BP et SECI, l'âge moyen théorique a diminué.

Cette photographie de l'évolution des diplômés HEP interpelle la SPV qui ne manquera pas de traiter cette thématique lors d'une prochaine rencontre avec la HEP et les services employeurs (DGEO et SESAF).

GD

1 Tous les chiffres ont été trouvés sur <https://tabsoft.co/2sciXiC>.

2 Il a été choisi de prendre en compte uniquement la formation pour l'enseignement spécialisé délivrée exclusivement par la HEP Vaud.



L'ÉVÈNEMENT

Majuscules de mars 2019

La SPV prépare le prochain numéro de Majuscules qui traitera spécifiquement de l'eau. Des interviews menées dans des musées et des propositions de sorties en lien avec ce thème seront proposées.

En attendant, quelques informations pour des sorties pédagogiques:

Musée du Léman à Nyon

Pour toute l'année 2019, l'entrée pour les membres de la SPV est gratuite (présentation de la carte de membre).

Maison de la Rivière à Tolochenaz

La Maison de la Rivière propose une journée « portes ouvertes » le mercredi 20 février pour tous les enseignants vaudois. Venez découvrir sa situation idéale au cœur de la nature, son pôle en éducation à l'environnement et ses animations pédagogiques, mais aussi son exposition permanente.

Entrée gratuite de 10h à 18h / visite guidée: 15h-16h / présentation des animations: 16h-17h.

Aquatis à Lausanne

Le samedi 23 mars, de 10h à 16h, venez découvrir avec vos familles l'offre pédagogique d'Aquatis. Entrée gratuite pour les membres du corps enseignant et tarif réduit pour leurs familles (max 4 pers.).

Au programme: démonstrations d'ateliers, présentation des documents pédagogiques et activités ludiques tout public offertes aux membres de vos familles.

IMPRESSUM
Rédaction
 Société pédagogique vaudoise
 Ch. des Allinges 2
 1006 Lausanne

Contact info@spv-vaud.ch | 021 617 65 59
Rédacteur en chef Gregory Durand
Photographies CZ, DR, DFJC, SPV,
 Pierre-Antoine Grisoni©Strates, Tassilo

Ont participé au numéro
 Sylviane Tinembart, Gregory Durand,
 Yves Froidevaux

Maquette, mise en page Tassilo
Correction Corinne Grandjean
Impression Print Riviera, Vevey
Tirage 2600 exemplaires



MERCREDI 27 MARS 2019

AG de l'AVEP2

VENDREDI 29 MARS 2019

AG Rythmique Vaud

MERCREDI 3 AVRIL 2019

AG de l'AVEP1

MERCREDI 15 MAI 2019

AG AVEAC

JEUDI 6 JUIN 2019

AD SPV

LA SPV

La Société pédagogique vaudoise en 2019, c'est huit associations professionnelles :

AVEP1 association vaudoise des enseignant-e-s du cycle primaire 1

AVEP2 association vaudoise des enseignant-e-s du deuxième cycle primaire

AVES association vaudoise des enseignant-e-s du secondaire I

ESV enseignant-e-s spécialisé-e-s Vaud

AVEPS association vaudoise d'éducation physique scolaire

AVEAC association vaudoise des enseignant-e-s en activités créatrices

AVESAC association vaudoise des enseignant-e-s en structure d'accueil

Rythmique-Vaud

Plus d'informations sur :

spv-ud.ch/apropos/organes/associations

LE CERTIFICAT MÉDICAL D'ARRÊT DE TRAVAIL

Exigé des collaborateurs de l'État de Vaud dès le 4^e jour d'absence, le certificat médical d'arrêt de travail doit être transmis sans délai à l'employeur (la direction de l'établissement scolaire). Il est conseillé d'en conserver une copie.

Un certificat médical est également un acte juridique rédigé par un médecin qui doit l'établir « au plus près de sa conscience professionnelle et avec toute la diligence requise »¹. Il atteste d'une incapacité de travail due à une maladie ou un accident. Dans tous les cas, aucun diagnostic ni aucune mention de traitement ne doivent figurer sur ce document écrit. S'il n'existe aucune obligation de forme, le certificat doit indiquer s'il concerne une maladie ou un accident et contenir, au minimum, le degré d'incapacité et les dates du début et de la fin de l'incapacité de travail. Il doit être daté et signé par le médecin. Sur la question du degré d'incapacité, il ne doit exister aucune ambiguïté, notamment pour les personnes travaillant à temps partiel ou avec plusieurs emplois. Enfin, notamment lors d'atteintes psychiques d'une certaine durée, il apparaît également indispensable que la personne malade demande à son médecin de clarifier les activités qu'elle pourra effectuer pendant cette période, par exemple des sorties culturelles ou des activités sportives.

Conformément à l'article 6 de la LPGA², « est réputée incapacité de travail toute perte, totale ou partielle, de l'aptitude de l'assuré à accomplir dans sa profession ou son domaine d'activité le travail qui peut raisonnablement être exigé de lui, si cette perte résulte d'une atteinte à sa santé physique, mentale ou psychique ». Ce point est fondamental, car un certificat d'arrêt n'atteste pas, en principe, de la capacité générale d'une personne à travailler, mais bien de son aptitude à accomplir sa profession. Ainsi, les certificats attestant d'une incapacité limitée à la place de travail, souvent délivrés lors d'atteintes psychiques dans un contexte

de conflit, sont parfois très problématiques. Une récente jurisprudence du Tribunal fédéral³ concernant un certificat limité à la place de travail illustre ce fait. Cet arrêt montre qu'il ne serait pas abusif qu'un employeur du secteur privé licencie un collaborateur qui est médicalement inapte à exercer sa profession, mais apte à travailler selon le certificat médical. Ainsi, « le médecin devrait s'abstenir d'attester une incapacité limitée au lieu de travail »⁴.

Un certificat médical d'arrêt de travail peut être contesté par l'employeur uniquement s'il existe des raisons sérieuses de douter de l'exactitude de ce document. Dans ce cas, l'employé doit en être informé immédiatement et l'avis d'un médecin-conseil doit être sollicité. L'employé a l'obligation de se soumettre à ce second avis médical.

Dans tous les cas, la délivrance d'un certificat médical d'arrêt par un médecin n'est pas un acte anodin et peut avoir des incidences sur l'avenir professionnel. En cas de doute, il convient d'en discuter avec son praticien au moment de la délivrance de ce document pour éviter un conflit potentiel avec son employeur. La SPV reste également à disposition pour répondre à vos interrogations sur cette thématique.

Yves Froidevaux

¹ Code de déontologie de la FMH, article 34, alinéa 1

² Loi fédérale sur la partie générale du droit des assurances sociales (LPGA)

³ ATF 4A_391/2016 du 8 novembre 2016

⁴ Article de Me Mercedes Novier in Jean-Philippe Dunand & Pascal Mahon (éds), Les certificats dans les relations de travail, Collection CERT, Genève/Zurich 2018, Schulthess Éditions romandes, p.106